

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 OCTOBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 26 SEPTEMBRE 2022, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX.

Excusés représentés:

M. PASADAS (pouvoir à Mme THIERRY), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), Mme BOUTEILLE (pouvoir à M. GOMEZ), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 179 - Avis concernant la révision du schéma directeur de la prévision des crues (SDPC) du bassin Seine-Normandie.

Le Maire rappelle que le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et Préfet coordinateur de bassin a sollicité la Ville sur le projet de révision du schéma directeur de la prévision des crues (SDPC) du bassin Seine Normandie.

Le SDPC fixe les principes relatifs à la surveillance, la prévision des crues et la transmission de données liées aux crues. Il doit être révisé et approuvé tous les 10 ans. La dernière version datant de 2012, une mise à jour doit être réalisée en 2022.

C'est dans ce cadre que la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) a consulté l'ensemble des acteurs du territoire.

Parmi les principales modifications figure la description des nouveaux outils d'information et de prévision à disposition comme Vigicrues flash (*système d'alerte*), la base de repères de crues (*accessible en ligne*) ou encore les cartes des zones inondées potentielles.

Après consultation du dossier, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de document de révision du schéma directeur de la prévision des crues (SDPC) du bassin Seine Normandie 2022.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant que le document répond aux objectifs fixés de surveillance, de prévision et de partage des données des crues;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 28 septembre 2022 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 septembre 2022 ;

EMET un avis favorable dans le cadre de la consultation relative à la révision du schéma directeur de la prévision des crues (SDPC) du bassin Seine Normandie 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.




Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 12 octobre 2022

N° identifiant : 092-219200631-20221004-lmc142849-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 12 octobre 2022